

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

34^{ème} Congrès annuel d'AMORCE

3, 4 et 5 février 2021

Article 1 : Application des CGV

Les présentes CGV sont applicables dans le cadre du 34^{ème} congrès d'AMORCE. Elles s'appliquent à compter de la date d'ouverture des inscriptions jusqu'à la clôture de l'évènement, et à défaut de règlement à cette date, jusqu'à la réception du règlement du participant.

Article 2 : formalité d'inscription

Seuls les formulaires d'inscription dûment complétés et proposés en ligne sur le site internet d'AMORCE sont recevables.

Cette inscription fait office de bon de commande et engage le participant et sa structure.

Une fois le formulaire en ligne envoyé, l'inscription est confirmée et le participant est inscrit au congrès sous réserve des articles 6 et 7 des présentes conditions générales de vente. L'envoi du formulaire vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.

Toutes les inscriptions sont réalisées sous réserve des disponibilités et/ou de modifications de la part de l'organisateur.

Article 3 : Date d'inscription

- Dès l'ouverture des inscriptions et jusqu'au 11/10/2020 inclus : inscription en PRE-VENTES qui permet de bénéficier de 10 % de remise sur le tarif normal (voir article 6 en particulier).
- Du 12/10/2020 au 29/01/2021 inclus : inscription au tarif normal

A compter du samedi 30 janvier 2021, les inscriptions en ligne ne seront plus disponibles. Il sera néanmoins possible de participer au congrès en se présentant sur place le jour J. Les équipes AMORCE sur place procéderont à l'inscription.

Article 4 : Tarifs

	PRE VENTE	NORMAL
	De l'ouverture des inscriptions jusqu'au 11/10/2020 inclus	Du 12/10/2020 au 29/01/2021 inclus
Adhérents	270€	300€
Non-Adhérents	450€	500€
Offre Élu d'une structure adhérente	190€	210€
Offre Élu d'une structure non adhérente	315€	350€
Offre 3+1 adhérents	810€	900€
Offre 3+1 non-adhérents	1 350€	1 500€

Article 5 : Conditions d'utilisation des offres

- Pour bénéficier de l'offre « élu », le participant doit avoir un mandat électif en cours (à date de son inscription) dans une collectivité ou un de ses groupements, adhérent ou non d'AMORCE.

- Pour bénéficier de l'offre « 3+1 », il est nécessaire de procéder à 3 inscriptions en ligne simultanées concernant trois participants de la même structure. Ces 3 inscriptions simultanées donnent droit à 1 invitation gratuite, soit dans la même structure, soit dans une autre structure collectivité ou professionnelle non adhérente à AMORCE. Les coordonnées de la personne bénéficiant de l'invitation doivent être communiquées à l'association AMORCE avant le 14/01/2021 par email à l'adresse congres@amorce.asso.fr. Sa participation en tant qu'invitée ne sera actée qu'à réception d'un email de confirmation émis par l'association AMORCE.
- Les offres « élu » (adhérents et non-adhérents) et « 3+1 » (adhérents et non-adhérents) ne sont pas cumulables.

Article 6 : Conditions d'inscription de la date d'ouverture des inscriptions au 11/10/2020 inclus : inscription en PRE-VENTE

ANNULATIONS / MODIFICATIONS

Les inscriptions faites pendant cette période sont modifiables (changements de nom des participants et de participations aux ateliers, parcours et visites) mais non annulables, non remboursables et seront facturées à la structure.

REGLEMENTS

Pour les professionnels, le règlement doit être effectué obligatoirement avant le 11/10/2020 inclus afin de valider le tarif PRE-VENTE.

La facture sera envoyée au participant inscrit à l'adresse email renseignée dans les jours suivant son inscription. Sans règlement ou preuve de virement reçu avant le 11/10/2020 inclus par email à l'adresse congres@amorce.asso.fr, l'inscription sera automatiquement annulée par l'organisateur. Pour participer au congrès, il faudra procéder à une nouvelle inscription aux conditions applicables à la date de la nouvelle inscription.

Pour les collectivités et administrations, le bon de commande doit être envoyé obligatoirement avant le 11/10/2020 inclus afin de valider le tarif PRE-VENTE.

La facture sera envoyée au participant inscrit à l'adresse email renseignée dans les jours suivant son inscription pour lui permettre d'établir le bon de commande.

Sans bon de commande reçu par email à l'adresse congres@amorce.asso.fr, l'inscription sera automatiquement annulée par l'organisateur. Pour participer au congrès, il faudra procéder à une nouvelle inscription aux conditions applicables à la date de la nouvelle inscription.

Article 7 : Conditions d'inscription du 12/10/2020 au 29/01/2021 inclus : tarifs normaux

ANNULATIONS / MODIFICATIONS

Les inscriptions faites pendant cette période sont modifiables (changement de nom des participants et de participations aux ateliers, parcours et visites), annulables et remboursables jusqu'au vendredi 15 janvier 2021 inclus. L'annulation doit se faire obligatoirement par écrit et seulement à l'adresse email congres@amorce.asso.fr

A compter du samedi 16 janvier 2021, les inscriptions sont toujours modifiables (changements de nom des participants et de participations aux ateliers, parcours et visites) mais non annulables, non remboursables et seront entièrement facturées à la structure.

REGLEMENTS

Pour les professionnels, le règlement doit être effectué obligatoirement avant le vendredi 15 janvier 2021.

La facture sera envoyée au participant inscrit à l'adresse email renseignée dans les jours suivant son inscription.

Sans règlement préalablement reçu, l'inscription au congrès sera automatiquement annulée par l'organisateur le mercredi 27 janvier 2021.

Pour les collectivités et administrations, le bon de commande doit être envoyé obligatoirement avant le vendredi 15 janvier 2021.

La facture sera envoyée au participant inscrit à l'adresse email renseignée dans les jours suivant le congrès.

Sans bon de commande préalablement reçu, l'inscription au congrès sera automatiquement annulée par l'organisateur le mercredi 27 janvier 2021.

Article 8 : mode de paiement

Les modes de paiements acceptés sont :

- les virements effectués sur notre compte bancaire au Crédit Coopératif
- les chèques bancaires envoyés à AMORCE, à l'attention d'Hélène GONIN, 18 Rue Gabriel Péri, CS 20102 – 69623 VILLEURBANNE CEDEX, accompagnés du nom des personnes inscrites.

Sur place, il est possible de régler la participation au congrès par cartes bancaires et par chèques bancaires.

Article 9 : Transformation du format du congrès

Si le contexte sanitaire ne permet pas le bon déroulement de l'événement, **le congrès sera maintenu**. AMORCE se réserve le droit de transformer le format du congrès initialement organisé en présentiel à 100% en un événement dématérialisé et 100% en ligne.

Une information écrite sera adressée aux participants inscrits au plus tard le jeudi 31 décembre 2020.

AMORCE remboursera alors 50% de montant de l'inscription au participant inscrit.

Le participant pourra annuler sa participation dans la limite des dispositions des articles 6 et 7 des présentes conditions générales de vente.

Article 10 : Gestion des données personnelles

En France, les données personnelles sont notamment protégées par la loi n° 78-87 du 6 janvier 1978, la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, l'article L. 226-13 du Code pénal, et la Directive Européenne du 24 octobre 1995.

En tout état de cause, AMORCE ne collecte des informations personnelles relatives à l'utilisateur que pour le besoin de certains services proposés par le site <http://www.amorce.asso.fr>, notamment lors de l'inscription à l'événement. L'utilisateur fournit ces informations en toute connaissance de cause, notamment lorsqu'il procède par lui-même à leur saisie. Il est alors précisé à l'utilisateur du site <http://www.amorce.asso.fr> l'obligation ou non de fournir ces informations.

Conformément aux dispositions des articles 38 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant, en effectuant sa demande écrite et signée, accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Aucune information personnelle de l'utilisateur du site <http://www.amorce.asso.fr> n'est publiée à l'insu de l'utilisateur, échangée, transférée, cédée ou vendue sur un support quelconque à des tiers.

Le site n'est pas déclaré à la CNIL car il ne recueille pas d'informations personnelles.

Les bases de données sont protégées par les dispositions de la loi du 1er juillet 1998 transposant la directive 96/9 du 11 mars 1996 relative à la protection juridique des bases de données.